

# Médecin fédéral

Un **médecin fédéral** peut se définir comme un médecin engagé dans la vie de la [Fédération française d'études et de sports sous-marins](#).

Les médecins fédéraux sont désignés par la fédération sur candidature.

## Conditions de candidature

Les conditions pour devenir médecin fédéral sont :

- être docteur en médecine
- être licencié à la FFESSM
- être présenté par un [président de club](#) (de la région où la [licence](#) a été délivrée) en attestant de l'intérêt porté aux sports sous-marins
- s'engager à participer à la vie de la fédération par :
  - la surveillance des compétitions, au moins une fois par an,
  - la participation aux réunions de la [Commission Médicale et de Prévention Régionale](#) de l'organisme déconcentré dont son club dépend,
  - la pratique de l'enseignement du secourisme (au minimum, en formant les licenciés de son club).

## Recommandations

La FFESSM recommande par ailleurs aux médecins fédéraux :

- d'être titulaire du [niveau 2](#) de plongée sous-marine et/ou d'un [diplôme de médecine subaquatique](#) pour délivrer les [certificats médicaux](#) de non contre-indication à la pratique de la plongée avec scaphandre,
- d'être [médecin du sport](#) pour la délivrance des certificats médicaux de non contre-indication à la pratique des disciplines sportives en compétition,
- de suivre les formations organisées par les Commission Médicale et de Prévention Régionale.

From:

<https://www.plongix.com/encyclopedie/> - **Encyclopédie Plongix**

Permanent link:

[https://www.plongix.com/encyclopedie/medecin\\_federal](https://www.plongix.com/encyclopedie/medecin_federal)

Last update: **le 22/12/2019 à 23h28**

